

COMMUNE DE FAVALELLO (HAUTE-CORSE)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 27 octobre 2023

Suivant acte reçu par Maître Paule VILLANOVA, notaire à CORTE (Haute-Corse) 9 Avenue Baron Mariani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, concernant Monsieur Dominique GIUDICELLI, né à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), le 14 janvier 1915, demeurant à CASTELLARE DI MERCURIO (20212), décédé à CORTE (20250), le 28 décembre 2009.

Propriétaire des biens ci-après désignés :

Lieu-dit FALCONAJA - VALLONACCIA, deux parcelles de terre section B n°50 pour 4820 m² et B 55 pour 4076 m² à prendre sur 8152 m².

Lieu-dit GROTTA - VALLONACCIA, deux parcelles de terre B n°46 pour 14 m² et B n°58 pour 1630 m² à prendre sur 3260 m² et trois parcelles de terre section B n° 45 pour 5781 m², B 47 pour 9685 m² à prendre sur 9818 m².

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : office.villanova-sinibaldi@notaires.fr

Pour avis.

Paule VILLANOVA notaire